

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la commune de Montbard, dûment convoqué le 15/04/2011, par Le Maire, Christelle SILVESTRE, s'est réuni le 21 avril 2011, dans la salle du Conseil de la Mairie de Montbard.

Présents : Christelle SILVESTRE - Jean BONNAMY - Marion MONGOUACHON - Ahmed KELATI - Martine GAUMET - Jacques COLLIGNON - Annie SALEMBIER - Gérard COMBETTE - Jean-Paul DREYER - Lucette CHARPENTIER - Catherine LANGLET - Thierry BOURCIER - Marc FINCO - Patrick FOURNEL-HAAS - Frédéric RAVENET - Germain CAMUS – Christelle GUARRO-ROMEU (à partir de 20h06) - Karen VANHAMME (à partir de 20h05) - Marie-Thérèse RIBEIRO - Louise TRONCON - Jacky PITAUD - Abdaka SIRAT – Laurence PORTE.

Absents excusés : Françoise KROL - Annick DROYER - Aurélie GARRAUT - Frédéric JULIEN - Maria MARCOS – Jean-Pierre RIFLER.

Délégations de pouvoirs : Françoise KROL à Jean BONNAMY – Annick DROYER à Thierry BOURCIER – Aurélie GUARRAUT à Frédéric RAVENET - Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON – Maria MARCOS à Jacky PITAUD.

Secrétaire de séance : Patrick FOURNEL-HAAS.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en expliquant que la date de ce Conseil tient compte de deux paramètres. D'une part, l'Etat n'avait pas encore donné tous les éléments pour établir la Décision Modificative au Budget et d'autre part, le vote de la fiscalité devait avoir lieu avant le 30 avril.

Madame le Maire souligne que la Ville maintient son engagement et ne modifie pas les taux de la fiscalité locale. Néanmoins, ceux-ci évolueront de par la réforme fiscale. Elle poursuit en expliquant, qu'au demeurant, la ville ne percevra aucune recette supplémentaire. C'est un effet de la réforme fiscale décidée par le Gouvernement. Les collectivités vont ainsi se trouver en porte à faux avec leurs contribuables. Il y aura donc un important travail d'information à mener et à réaliser.

Madame le Maire indique que les incidences de la réforme fiscale sont expliquées dans l'annexe du document 1259. Enfin, elle précise que la Commune de Montbard fait partie des **communes perdantes** étant donné que la réforme a fait perdre 1 705 422€ à la Commune. Madame le Maire ajoute, cependant, que cette année, la perte est entièrement compensée par le FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle de Ressources).

Pour conclure, Madame le Maire souligne que l'autonomie fiscale de la collectivité a fortement régressé et déplore que la commune n'ait aucune visibilité sur ses recettes.

Economie

1) Pôle d'Excellence Rurale Métal-Valley, validé par l'Etat :

Madame le Maire indique que le territoire peut s'enorgueillir de ce résultat. Cependant, ceci n'apportera pas de financements nouveaux mais permettra tout de même de flécher les crédits d'Etat sur le territoire. Elle rappelle que la Ville avait proposé 5 fiches projet (le musée, la réhabilitation de logements, la maison petite enfance, le pôle de musiques actuelles et le mobilier urbain) mais seulement la fiche pôle de musiques actuelles a été retenue éligible par l'Etat. Elle déplore que tous les efforts menés en matière de logement aient été reboutés, alors qu'il s'agit de la demande principale des industries locales. Une réunion sera programmée dans une quinzaine de jours pour activer le plan de travail.

2) Développement du site métallurgique :

L'inadéquation entre la demande et l'offre de travail préoccupe fortement la municipalité. Cette dernière travaille sur ce point avec Mme la Sous-préfète, M. le proviseur du lycée et le Pôle emploi. Il s'agit d'un enjeu de première importance pour Montbard. L'arrivée de nouveaux habitants reste très bénéfique pour le territoire. Cependant, elle juge nécessaire de prendre en compte les personnes vivant déjà sur ce territoire et qui ne satisfont pas les entreprises.

Madame le Maire déclare : « Nous avons participé, il y a 15 jours, à la semaine de l'industrie. Je profite de ce moment pour saluer l'engagement du nouveau proviseur pour le devenir du lycée Eugène Guillaume. En effet, les filières du lycée se développent.

Cette année, le CAP maintenance des bâtiments a été transformé pour répondre au plus près aux attentes du marché du travail en CAP CSI (*conduite de systèmes industriels. Le professionnel formé sera amené à conduire des machines et des lignes de production.*)

Nous verrons s'ouvrir à la rentrée scolaire 2011 :

- ⇒ un CAP maroquinerie (*qui forme des techniciens aptes à réaliser des produits diversifiés, à en contrôler la qualité*),
- ⇒ et une mention complémentaire diplômante d'un an sur le Contrôle Non Destructif (*Le CND est un ensemble de méthodes qui permet de vérifier l'état d'un produit sans le dégrader, soit au cours de la production, soit au cours de l'utilisation*),

Tout n'est pas gagné, mais cela faisait longtemps que nous n'avions pas été aussi optimistes ».

TGV / TER

Madame le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

1) concernant le TGV :

- Suite à la mise en œuvre du cadencement européen, des modifications d'horaires ont été imposées.
- Suite aux réactions des élus et des entreprises locales, le président de la SNCF, Guillaume Pepy, a fait faire une étude du dossier. Une réunion, sous couvert de Mme la Sous-préfète, sera destinée à présenter les solutions envisagées.

2) Concernant le TER :

Le TER subit en cascade les conséquences de la mise en place du cadencement européen. Lors du dernier conseil, RFF, responsable des réseaux ferroviaires, avait été sollicité afin d'étudier la faisabilité d'étendre à la gare de Montbard, l'offre de trains Intercités démarrant des Laumes Alésia. La demande a été prise en compte et l'étude est en cours.

FISAC :

Madame le Maire et Monsieur G.CAMUS présentent le dossier FISAC : le cabinet Pivadis a déjà remis son diagnostic, et propose des choix stratégiques. Ce dossier est lourd et demande donc du temps. Cependant, si l'on souhaite une réelle implication des acteurs locaux, ce qui est le cas, ce dossier ne peut pas être traité dans l'urgence. Le comité de pilotage représente une véritable force de propositions. Le Maire remercie particulièrement Germain Camus, le coordinateur, l'UCAM avec son Président M Bernardo ainsi que Mme Papereux pour le Centre Commercial, la CCI et M Flavien Troubat.

Maison de santé :

Madame le Maire et Madame M.MONGOUACHON précisent que l'Agence Régionale de Santé (ARS) soutien le projet médical. Une étude de faisabilité doit être lancée pour répondre à toutes les questions qui pourront être soulevées.

Madame le Maire tient à dire qu'une fois encore, la municipalité est accusée de vouloir la fermeture des urgences. Pour mettre fin à ces rumeurs persistantes et organisées, elle précise que :

- La maison de santé répond à un problème de médecine de ville. « Faut-il sacrifier la médecine de ville » demande le Maire. Elle répond non car il faut, selon elle, se battre sur tous les fronts.

Puis elle ajoute :

- « Les urgences sont menacées et cela ne date pas de la création du projet de la maison de santé. La maison de santé pluridisciplinaire peut-elle être un argument utilisé par l'ARS pour provoquer la fermeture des urgences ? Non ! Car, le projet médical est fait en coordination avec les urgences pour que la cohérence soit parfaite et que l'argument de l'ARS ne puisse être utilisé ».

Carte scolaire :

Madame le Maire explique que l'Inspection académique a décidé de fermer une classe à la maternelle Victor Hugo. Le risque était connu depuis longtemps et la municipalité a été alertée dès le mois de septembre.

La politique nationale visant à réduire le nombre de postes préoccupe à juste titre nos concitoyens. A elle seule, la Côte d'Or rend 56 postes.

Néanmoins on ne peut pas nier le problème d'effectifs qui se pose sur toutes les maternelles de Montbard : 5 maternelles pour 3 primaires, ce qui fait apparaître une perte de 125 élèves en 10 ans (35%).

Une sensibilisation auprès des parents a été menée pour palier ce manque d'effectifs.

Une étude a été menée pour modifier le découpage du territoire afin de transférer les enfants sur les secteurs en difficulté. Aucune maternelle n'étant à ce jour en sur effectif, cette étude n'a pu aboutir.

La perte d'une classe oblige la Ville à se poser le problème de la classe unique et donc du maintien ou non de l'école Victor Hugo. Les enseignants dénonçant unanimement les classes uniques en maternelles, la municipalité a fait le choix de ne pas maintenir une classe unique et a privilégié les attentes pédagogiques du monde enseignant.

La municipalité a donc validé la fermeture de la seconde classe et négocié avec l'Inspection académique la réouverture d'une troisième classe à Cousteau. Cette solution est partagée par le corps enseignant, permettant ainsi de renforcer ce pôle scolaire et d'offrir les 3 niveaux d'apprentissage aux enfants en maternelle : petite, moyenne et grande section. Cette solution permettra, à moyen terme, de soutenir l'intégration fortement menacée des 2 ans en maternelle.

Le Maire précise que l'ATSEM travaillant à Victor HUGO n'est pas menacée de perdre son emploi car étant la plus ancienne ATSEM contractuelle de la Ville de Montbard, elle bénéficiera en priorité de sa réintégration dans une école de Montbard.

Concernant le devenir des locaux, Madame le Maire précise qu'il n'y a pas à ce jour de solution. Elle ajoute que : « L'objectif est de ne pas laisser les locaux vacants, de garder une vie indispensable au quartier et de privilégier, autant que faire se peut, une utilisation par les tous petits, car les bâtiments sont adaptés à l'accueil d'un très jeune public. Nous avons des pistes de travail qui sont à l'étude dans nos services. »

Après intervention de Madame PORTE, Madame le Maire indique que le courrier de parents d'élèves reçu en Mairie sera joint au compte-rendu.

La piscine :

Madame le Maire et Monsieur J.BONNAMY portent à la connaissance des élus les faits suivants :

- Le bassin extérieur fuit d'une manière importante (38m3/jour).
- Une fuite sur un bassin réalisé il y a seulement 6 ans semble anormale.
- Même si aujourd'hui le bassin est rempli avec de l'eau non chauffée et non traitée, le coût reste important.
- La raison de cette fuite n'est pas encore déterminée, ceci est peut-être dû à une malfaçon ou à un tassement du terrain.
- Le tribunal va nommer un expert et la municipalité souhaite très fortement qu'il puisse autoriser l'utilisation du bassin extérieur pour la saison estivale. La Ville n'ayant pas souscrit d'assurance dommages-ouvrages lors de la réalisation des travaux, la municipalité doit attendre que le tribunal désigne les responsabilités avant de faire les travaux.

Ville :

Madame le Maire explique que la municipalité fait d'importants efforts pour améliorer la qualité de travail de ses 150 agents. La Ville revient de loin car la gestion du personnel avait de sérieuses lacunes. Elle ajoute que : « je ne vais pas ici vous refaire la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes ».

Madame le Maire indique que les changements peuvent provoquer quelques tensions et quelques appréhensions, bien compréhensibles, mais que ce travail est nécessaire. Elle regrette, cependant, que ces tensions soient exploitées politiquement. L'intérêt général de la ville est de disposer d'une organisation qui respecte les règlements et les personnels.

Madame le Maire présente les chantiers engagés :

- Les travaux des ateliers municipaux débuteront le 2 mai. Ces travaux se dérouleront sur 3 ans. Ils permettront à la ville d'offrir à ses agents des locaux décentes. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque les locaux ne passent pas les contrôles d'hygiène et de sécurité.
- Le Centre de gestion réalise en ce moment le document unique, document obligatoire depuis 2001. Ce document permet d'évaluer les risques professionnels. Cette démarche n'a pu s'effectuer avant le recrutement d'un ACO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a validé un accompagnement conséquent de la ville pour l'accompagner dans la mise en œuvre des fiches de poste et des entretiens annuels d'activité. La mission débutera en juin pour une durée d'un an et demi.

Animations :

Madame le Maire aborde la découverte d'un nouveau festival, le Festival de Curiosités, qui se déroulera du 2 mai au 2 juin. Elle ajoute que la Ville a humainement beaucoup investi sur ce festival et que la municipalité a souhaité l'ancrer sur la ville et ses acteurs. La population va découvrir plus de 40 prestations, professionnelles ou amateurs, dans des domaines très variés, photographie, cinéma, design, musique, peinture, théâtre, danse, cirque, conférences etc. Parmi ces prestations, la population découvrira la visite historique du vieux cimetière. Cette visite se fera sous la responsabilité de Gilbert BONSANS, avec tout le respect dû au lieu. Madame le Maire précise que « Non, nous n'allons pas danser sur les tombes. Il n'est pas besoin de faire de la polémique sur tout ».

Enfin, Madame le Maire remercie tous ceux qui se sont impliqués pour faire revivre l'esprit de curiosité, notamment les membres du comité de pilotage : Marc SAPOLIN, Eliane BRODZICKI, Franck DUJOUX, Fabien ANSAULT et Linet ANDREA.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 février 2011

Le Procès-Verbal de la réunion du 17 février est adopté à la majorité des membres présents et représentés ; avec 22 voix Pour, 3 Contre (Laurence PORTE – Jacky PITAUD – Maria MARCOS) et 3 Abstention (Louise TRONCON – Abdaka SIRAT – Jean-Pierre RIFLER).

2011.48 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

- 2011/5 – Location à Monsieur Joao Carlos ALMEIDA de la parcelle AX 25, terrain à usage de jardin situé Chemin rural n°42 dit du Bas du Gué St Jean à compter du 1^{er} janvier 2011 moyennant un loyer annuel de 8 euros.
- 2011/6 – Location du garage n°2 situé sous la bibli othèque à Monsieur Jérémy CORTOT à compter du 14 février 2011 pour une durée d'un an renouvelable et pour un loyer mensuel de 62,14 euros.
- 2011/7 - Fixation des tarifs d'entrées pour le spectacle « Une Algérie 1830-1954 » du Théâtre des Minuits du 14, 15 et 16 mars : 10 euros pour une entrée individuelle ; 5 euros pour les groupes, comités d'entreprises, étudiants et demandeurs d'emploi ; gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.
- 2011/8 – Fixation des tarifs d'entrées pour le spectacle du 12 avril 2011 « Chat en poche » du Théâtre du Hasard : 10 euros pour une entrée individuelle ; 5 euros pour les groupes, comités d'entreprises, étudiants et demandeurs d'emploi ; gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.
- 2011/9 – Acceptation d'un chèque d'un montant de 162,35 euros, émis le 15 mars 2011 par la SMACL ASSURANCES, couvrant le montant des réparations d'un sinistre survenu le 1^{er} février 2011 sur le véhicule immatriculé 1544XL21.
- 2011/10 – Acceptation d'un chèque d'un montant de 659,41 euros, émis le 24 mars 2011 par la SMACL ASSURANCES, couvrant le montant des réparations d'un sinistre survenu le 7 février 2011 sur le véhicule immatriculé 1546WJ21.
- 2011/11 – Acceptation d'un chèque d'un montant de 257,05 euros, émis le 26 mars 2011 par la SMACL ASSURANCES, couvrant le montant des réparations d'un sinistre survenu le 1^{er} février 2011 sur le véhicule immatriculé AV592GW.
- 2011/12 – Fixation des tarifs des droits de place pour la Foire de Montbard qui se déroulera du 2 au 5 septembre 2011.
- 2011/13 – Mise à disposition à titre gratuit du local sis 26A Quai Philippe Bouhey au profit de l'Office de Tourisme du Montbardois du 4 avril au 31 août 2011 pour stocker des vélos.
- 2011/14 – Fixation de nouveaux tarifs pour des articles vendus par la boutique du Musée.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ces décisions.

I – FINANCES

2011.49 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Considérant ce qui suit :

A compter du 1^{er} janvier 2011, la Commune récupère une fraction du taux de la fiscalité départemental et/ou régional majoré ou minoré d'un coefficient de correction fixé par l'Etat.

Libellé	Taux année 2010	Fraction de taux transférée à la Ville		Coefficient de correction	Taux année 2011	Formule de calcul
		Structure de provenance	Taux*			
Taxe d'habitation	16.84	Conseil général	7.059	1.034	24.71	$(16,84+7,059)*1,034$
Taxe foncière bâti	24.75				24.75	
Taxe foncière non bâti	80.46			1.0485	84.36	$80,46*1,0485$
CFE	17.62	Conseil général et Conseil régional	9.52847	0.88074	23.91	$(17,62+9,52847)*0,88074$

Le produit de la fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire (BP 2011) s'élève à 3 960 520€

Se décomposant ainsi :

- au titre des ménages :	3 195 878.00€
- au titre de la CFE :	764 642.00€
	<hr/>
	3 960 520.00€

A ceci s'ajoute :

- Produit de la taxe additionnelle FNB :	3 763.00 €
- Produit des IFR :	40 343.00 €
- Produit de la CVAE :	369 452.00 €
- Dotation compensatrice de la réforme de la TP :	1 166 548.00 €
- Versement du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources :	1 705 422.00 €
- Dotation compensatrice de l'Etat habituelle :	285 115.00 €

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, avec 22 voix Pour et 6 Contre : Louise TRONCON – Jacky PITAUD – Maria MARCOS – Jean-Pierre RIFLER – Laurence PORTE – Abdaka SIRAT.

- **décide** de maintenir inchangés les taux de TH, TFB, TFNB, CFE, dont la valeur avec prise en compte de la réforme de la fiscalité, s'établit comme suit :

Libellé	Taux année 2010	Taux année 2011
Taxe d'habitation	16.84	24.71
Taxe foncière bâti	24.75	24.75
Taxe foncière non bâti	80.46	84.36
Cotisation foncière des entreprises	17.62	23.91

2011.50 – Budget principal 2011 : décision modificative n°1

Vu le Budget Primitif 2011 du budget principal de la Commune ;

Vu le montant des dotations de l'Etat pour l'année 2011 ;

Vu l'état 1259 relatif à la notification des bases des taxes locales et au montant des compensations au titre des taxes locales ;

Considérant les besoins suivants :

- A l'opération n°1007 de la section d'investissement vont être inscrits 1 358.90 € pour la réalisation de travaux supplémentaires au Camping.
- A l'opération n°1013 de la section d'investissement vont être inscrits 58.40 € pour des frais supplémentaires lors de l'achat de panneau d'affichage.
- A l'opération n°223 de la section d'investissement vont être inscrits 9 500 € nécessaires suite à la signature d'un avenant au marché de travaux de la Rue Auguste Carré.
- A l'opération n°719 de la section d'investissement vont être inscrits 48 700 € pour l'électrification des Cités Fays.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** la Décision modificative n°1 conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
7391173	Dégrévt. Plaf. TP, CET sur V.A	157 837,00			
7311	Contributions directes				1 627 966,00
7318	Autres impôts locaux			4 643 399,00	
7323	F.N.G.I.R.				1 705 422,00
7411	Dotation forfaitaire				48 588,00
74121	Dotation solidarité rurale				14 678,00
748313	Dotation compensation réforme TP				1 166 548,00
74833	Compensation TP/CFE			6 600,00	
74834	Compensation taxe foncière			266,00	
74835	Compensation exo. Taxe d'habitation				43 025,00
23	Virement section investissement		59 617,30		
Total		157 837,00	59 617,30	4 650 265,00	4 606 227,00
Total dépenses ou recettes		98 219,70		44 038,00	
Section d'investissement					
Article - (Opération)	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21318 - (1007)	Equipement de loisirs		1 358,90		
2188 - (1013)	Matériel et équipement		58,40		
2315 - (223)	Tvx rue A. Carré		9 500,00		
238 - (719)	Tvx cités Fays		48 700,00		
21	Virement de la section de fonct		0,00		59 617,30
Total		0,00	59 617,30		59 617,30
Total dépenses ou recettes			59 617,30		59 617,30

Situation budgétaire avec prise en compte de la Décision Modificative n°1 :

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	13 379 022,22 €	14 328 987,83 €
INVESTISSEMENT	8 383 039,74 €	8 383 039,74 €

2011.51 – Budget annexe Eau et Assainissement 2011 : décision modificative n°1

Vu le Budget Primitif 2011 du budget annexe Eau et Assainissement de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** la Décision Modification n°1 conformément aux écritures ci-dessous :

Section d'investissement

Article - (Opération)	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21531 (504)	Tvx rue A. Carré 1ère tranche	10 000,00	0,00		
13111	Agence de l'Eau	0,00	10 000,00		
Total		10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
Total dépenses ou recettes			0,00		0,00

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	1 237 497,03 €	1 380 039,44 €
INVESTISSEMENT	701 266,23 €	701 266,23 €

2011.52 – Montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des Ecoles Publiques de Montbard – Année scolaire 2010/2011

Vu les dispositions de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 et après application d'un abattement de 25 % pour les maternelles sur le coût moyen pouvant être demandé aux Communes,

Vu la délibération n°94.283.16 du 20 octobre 1994 ;

Vu l'avis favorable des commissions Finances et Culture, Affaires Scolaires ;

Considérant que le calcul de la contribution demandée par les Communes d'accueil aux communes de résidence en matière de charges de fonctionnement des écoles publiques doit respecter le principe selon lequel, dans les modalités de calcul du coût moyen par élève, seules sont prises en compte les dépenses de fonctionnement des écoles à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Considérant que, pour l'année scolaire 2010/2011, le coût moyen réel ainsi que le coût moyen pouvant être demandés aux Communes s'établit comme suit :

	JOLIOT CURIE	GS DIDEROT	J.FERRY	P. LANGEVIN	Mat PASTEUR	MAT HUGO	MAT COUSTEAU
	PRIM	PRIM	MAT	MAT	PRIM	MAT	MAT
Nombre d'élèves	110	56	39	41	191	72	31
Coût réel d'un élève	944	1042	1358	1569	921	1528	1666
Montant maximum pouvant être demandé aux communes	650	744	1 112	1341	608	1285	1415

		Primaire	Maternelle		
coût réel moyen d'un élève		969	1 555		
coût moyen pouvant être demandé aux communes		667	1 318		
Proposition au CM	<i>Soit une augmentation de + 5.8 % par rapport à 2010</i>	667		630	<i>Pour mémoire voté en 2010</i>
	<i>Abattement de 25 % Soit une augmentation de 7.15 % par rapport à 2010</i>		988	892	<i>Pour mémoire voté en 2010</i>

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** la participation à demander aux Communes dont les enfants sont scolarisés à Montbard, pour l'année scolaire 2010/2011 aux montants suivants :

- élémentaire : 667 €
- maternelle : 988 €

- **précise** que ces montants resteront affectés du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal comme l'avait prévu la délibération n°94.283.16 du 20 octobre 1994, soit :

Nombre d'élèves	% du coût réel des charges selon coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
	coef. < 0.75 %	coef. de 0.75 à 0.85 %	coef > 0.85 %
1 à 5 élèves	100 %	95%	90%
6 à 10 élèves	100 %	80%	70%
plus de 10 élèves	100 %	70%	60%

2011.53 – Participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole privée Buffon – Année scolaire 2011/2012

Considérant ce qui suit :

- l'école privée Buffon, établissement d'enseignement privé, ayant signé un contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat, la Ville de Montbard est tenue, depuis la rentrée 1993/1994 de participer financièrement au fonctionnement des classes élémentaires, sur la base du coût moyen d'un élève de même niveau fréquentant une école publique montbarquoise.

- le coût moyen d'un élève scolarisé dans les classes élémentaires publiques de Montbard étant de 667 euros, la participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Buffon s'établit pour l'année scolaire 2011/2012 à 667 € / élève domicilié à Montbard ;

Vu l'avis des commissions « Finances » et « Culture-Affaires Scolaires » ;

Monsieur Abdaka Sirat s'étant abstenu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **fixe** la participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Buffon, pour l'année scolaire 2011/2012, à 667 € / élève domicilié à Montbard.

- **précise** que les versements seront effectués sur ces bases en trois fois, au prorata du nombre d'élèves concernés.

2011.54 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'Association sportive de l'Auxois (ASA)

Vu la demande émanant de l'Association sportive de l'Auxois Handball en date du 10 janvier 2011 ;

Vu l'avis des commissions « Finances » et « Santé-Sport » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'Association sportive de l'Auxois Handball pour faire face à l'augmentation de ses dépenses en raison de la montée en division Prénationale de son équipe féminine.

2011.55 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Association des Cyclos-Randonneurs Montbardois

Vu la demande émanant de l'Association des Cyclos-Randonneurs-Montbardois en date du 8 février 2011 ;

Vu l'avis des commissions « Finances » et « Santé-Sport » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 300 euros aux Cyclos-Randonneurs-Montbardois pour financer une partie des frais de la venue des cyclotouristes de Couvin du 2 au 5 juin 2011.

2011.56 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'AquaTriMontbard

Vu la demande émanant de l'Association AquaTriMontbard en date du 16 septembre 2010 ;
Vu l'avis des commissions « Finances » et « Santé-Sport » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'Association AquaTriMontbard pour l'organisation du triathlon 2011.

2011.57 – Participation financière de la Ville de Montbard pour la réalisation de 500 maillots par l'Association Sportive de l'Auxois (ASA)

Vu la demande émanant de l'Association sportive de l'Auxois Handball en date du 24 mars 2011 ;
Vu l'avis des Commissions « Santé-Sport » et « Finances » ;

Considérant l'organisation de Tournois de Sandball par l'ASA au centre nautique cet été ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accorde** une participation financière de la Ville à l'ASA, à hauteur de 300 €, pour la réalisation de 500 maillots qui seront distribués aux participants des Tournois de Sandball.

2011.58 – Raccordement du Syndicat Mixte d'Assainissement de Marmagne (SMAM) au réseau d'assainissement de Montbard : conditions financières

Vu la Convention signée le 11 mai 2007 entre le SMAM et la Ville de Montbard portant sur le raccordement du SMAM au réseau d'assainissement communal de Montbard et traitement des eaux usées à la station d'épuration de Montbard ;
Vu les titres de recettes émis en 2010 à l'encontre du SMAM pour les années 2008 (74 929.47 € HT) et 2009 (78 869.18 € HT) ;
Vu le courrier de réclamation du SMAM en date du 9 février 2011 ;

Considérant ce qui suit :

1) le SMAM souhaite que :

- soit pris en compte le volume facturé aux abonnés du SMAM
- soit appliquée une tarification correspondant au service utilisé
- demande : « En résumé, le souhait des Elus des 3 communes (Fain les Montbard, Marmagne, et Nogent les Montbard) serait de trouver des solutions permettant au SMAM de présenter une situation financière positive évitant une tarification incompréhensible pour les abonnés du SMAM. Ces solutions seraient validées par des modifications ou nouvelles conventions avec effet rétroactif au 01 juillet 2008 ».

- Si application des tarifs actuels avec les M³ facturés aux abonnés du SMAM, la facturation serait la suivante :

Année	M ³ vendu aux abonnés par le SMAM	Prix M ³ HT	Montant à payer HT par le SMAM	Perte pour le budget eau et assainissement de Montbard
2008	36 328	1.22	29 480.08€	-45 449.39€
2009	36 680	1.34	32 615.60€	-46 253.58€
2010	38 281	1.35	33 939.68€	-21 071.74€

Les M³ traités par la station d'épuration de Montbard ne sont pas remis en cause par le SMAM. Si cette solution est validée ce sont les abonnés de la Ville de Montbard qui paieront les M³ non facturés au SMAM, avec une incidence budgétaire en 2011 et 2012 pour le budget eau et assainissement de la Ville de Montbard.

2) Le SMAM souhaite également que soit revue la convention de mise à disposition du personnel technique de la Ville de Montbard, avec une diminution du temps de présence de ce personnel et revoir le mode de calcul de la participation financière.

Les services de la Ville de Montbard, n'ayant pas encore totalement fini d'analyser les incidences de ces propositions, la convention ne peut, pour l'instant, être présentée au Conseil Municipal.

Madame Laurence PORTE, Madame Maria MARCOS et Monsieur Jacky PITAUD s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **décide** de respecter les conditions de facturation conformément aux termes de la convention signée entre la Ville de Montbard et le SMAM en 2007, à savoir application des tarifs en vigueur fixés par le Conseil Municipal de la Ville de Montbard aux m3 d'eau traités provenant du SMAM.

2011.59 – Festival de Jazz 2011 : demande de subvention

Considérant que la dixième édition du Festival de Jazz de Montbard aura lieu les 24, 25 et 26 juin 2011 ;
Considérant que le budget prévisionnel de cette manifestation culturelle (hors intervention technique des services de la Ville) est estimé à 27 500 euros TTC ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** l'aide financière du Conseil régional pour le Festival de Jazz – édition 2011, au taux le plus fort possible.
- **mandate** Madame le Maire pour signer tout document entrant dans le cadre de la présente délibération.

2011.60 – Demande de subvention du Conseil régional pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'année 2011

Considérant le budget prévu en 2011 pour l'acquisition d'instruments pour le Conservatoire de Musique et de Danse, pour un montant de 9 664,09 euros HT ;

<u>Achat d'instruments</u>		
Piccolo	1	646,74 €
Cor d'Harmonie	1	3 775,08 €
Trombone basse	1	3 194,61 €
Guitare Basse 5 cordes	1	1 558,53 €
Guitare Alhambra	1	489,13 €
Total Achat d'instruments		9 664,09€ HT

Vu l'avis des commissions « Culture – Affaires scolaires » et « Finances »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** le concours financier du Conseil régional, au taux le plus élevé possible (40% du HT), pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire de Musique et de Danse.

2011.61 – Tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse – Année scolaire 2011/2012

Vu la nécessité de fixer les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2011/2012 ;

Vu l'avis des commissions « Culture – Affaires scolaires » et « Finances » qui proposent :

- le maintien des tarifs actuels pour les droits d'inscriptions
- une augmentation de +2 € pour les tranches 1 et 2, +1.5 € pour les tranches 3 et 4 concernant les frais de scolarité
- une augmentation de +2 € pour les tarifs hors Montbard
- une harmonisation des tarifs hors Montbard des disciplines collectives de Musique sur les disciplines éveil et initiation de Danse, soit 50 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** les tarifs du Conservatoire de Musique et Danse pour l'année 2011/2012.
- **précise** que les droits d'inscription et les frais de scolarité ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement sauf conditions définies dans le règlement intérieur et qu'ils sont dus en totalité dès que l'élève a suivi un cours après une période d'essai de 15 jours.
- **précise** que la possibilité de paiement en trois fois est proposée seulement aux élèves en cursus complet ainsi qu'à la location des instruments de musique.

TARIFS ANNUELS 2011/2012 - MUSIQUE

			MONTBARD		HORS MONTBARD	
			Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012	Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012
Droits d'inscription (obligatoires pour tous)			20 €	20 €	25 €	25 €
Frais de scolarité (*) (en plus des frais d'inscription)	Disciplines Collectives (Formation musicale, pratique amateur, pratique collective, éveil, langage musical, atelier)	Tranche 1	32 €	34 €	42 €	50 €
		Tranche 2	26 €	28 €		
		Tranche 3	16.50 €	18 €		
		Tranche 4	7.5 €	9 €		
	Cursus complet (Formation musicale et instrumentale, y compris Technique vocale et Musiques Actuelles)	Tranche 1	172 €	174 €	222 €	224 €
		Tranche 2	138 €	140 €		
		Tranche 3	86.50 €	88 €		
		Tranche 4	35.50 €	37 €		
Location d'instruments (**)			100 €	100 €	100 €	100 €

(*) pour les élèves qui participent à la Musique des Corps Creux, aux Trompettes Montbardoises et aux Ateliers ponctuels, seuls les droits d'inscription seront perçus.

Pour les familles nombreuses (3 enfants à charge minimum) : ½ tarif

(**) par an et par famille quel que soit le nombre d'instruments

TARIFS ANNUELS 2011/2012 - DANSE

			MONTBARD		HORS MONTBARD	
			Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012	Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012
Droits d'inscription (obligatoires pour tous)			20 €	20 €	25 €	25 €
Frais de scolarité (*) (en plus des frais d'inscription)	Eveil (enfants de 5 à 6 ans)	Tranche 1	32 €	34 €	42 €	50 €
		Tranche 2	26 €	28 €		
		Tranche 3	16.50 €	18 €		
		Tranche 4	7.5 €	9 €		
	Initiation (enfants de 6 à 7 ans)	Tranche 1	32 €	34 €	48 €	50 €
		Tranche 2	26 €	28 €		
		Tranche 3	16.50 €	18 €		
		Tranche 4	7.50 €	9 €		
	Cursus Danse (enfants à partir de 8 ans, adolescents)	Tranche 1	42 €	44 €	58 €	60 €
		Tranche 2	34 €	36 €		
		Tranche 3	21.50 €	23 €		
		Tranche 4	9.50 €	11 €		
	Adultes	Tranche 1	52 €	54 €	68 €	70 €
		Tranche 2	42 €	44 €		
		Tranche 3	26.50 €	28 €		
		Tranche 4	11.50 €	13 €		

(*) : sauf pour les personnes déjà inscrites en musique.

Pour les familles nombreuses (3 enfants à charge minimum) : ½ tarif

- **accepte** de se référer plutôt au Revenu Fiscal de Référence des familles qu'au Quotient Familial pour le calcul des Tranches, soit :

Tranche	de	à
Tranche 1	Au-delà de 36 589 €	
Tranche 2	23 783 €	36 588 €
Tranche 3	12 806 €	23 782 €
Tranche 4	0 €	12 805 €

2011.62 – Conservatoire de Musique et de Danse : compétence « Pôle ressource » danse et musique actuelles : projets 2011 et demande de subventions au Conseil général

Vu la convention signée en 2010 entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Montbard pour son « pôle ressource » ;

Considérant que le Conservatoire organise son 2^{ème} stage de danse pluridisciplinaire en fin de vacances d'été 2011 avec les objectifs suivants :

- une augmentation d'un jour pour la durée du stage
- un maintien de l'hébergement en famille
- un renforcement de la pratique en danse classique avec un 3^{ème} professeur dans cette discipline
- la continuation de la découverte en danse jazz
- la séparation des élèves contemporains et classiques afin qu'ils progressent davantage dans leur discipline principale pour les niveaux adolescents plus avancés

Considérant que le budget prévisionnel de ce stage s'établit comme suit :

STAGE DANSE DU 22 AU 27 AOÛT 2011

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		
Communication		Participation Stagiaires	11 000,00 €
dépliants	600,00 €		
Divers		Participation Conseil général Pôle Ressource	5 000,00 €
Sacem	50,00 €		
		Participation Ville	2205,00 €
Restauration	8 000,00 €		
Indemnités Professeurs	5 000,00 €		
Indemnités Animateurs	1 600,00 €		
Actions de Diffusion	2 000,00 €		
Activités	300,00 €		
Sorties	150,00 €		
Location Mobil Home	505,00 €		
TOTAL	18 205,00 €	TOTAL	18 205,00 €

Considérant que le Conservatoire organise, dans le cadre de son enseignement des Musiques Actuelles, deux rendez-vous pour les groupes des écoles de musique de Côte d'Or :

- l'Open rock du samedi 07 Mai 2011 à l'Espace Paul Eluard
- Une rencontre le samedi 10 décembre 2011 à l'Espace Paul Eluard

Considérant que le Conservatoire prend en charge le coût des intervenants (cachet, atelier de travail, tables rondes) pour ces deux journées ;

Considérant que le budget prévisionnel de ces deux journées s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Cachets intervenants	2 990.00 €	Conseil général	2 000.00 €
Repas	150.00 €	Commune	1 140.00 €
TOTAL	3 140.00 €	TOTAL	3 140.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** le concours financier du Conseil général de la Côte d'Or pour les projets 2011 comme suit :

- 5000€ pour l'organisation du stage de danse.
- 2000€ pour les actions Musiques Actuelles.

2011.63 – Mise à disposition gratuite d'un mobil-home du Camping Municipal

Considérant le stage de danse organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse dans le cadre de la compétence « Pôle ressource danse et musiques actuelles » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accorde** la gratuité pour la mise à disposition du mobil home 4+2 du camping municipal, du 21 au 28 août 2011, pour héberger les professeurs de danse qui assurent le stage.

2011.64 – Indemnisation des familles hébergeant un stagiaire dans le cadre du stage de danse organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse

Considérant que lors du stage de danse organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse du 22 au 27 août 2011, des stagiaires vont être hébergés par des familles n’ayant pas de personnes inscrites au stage de danse ;

Considérant que le coût de cet hébergement est évalué à 40 euros par stagiaire ;

Vu l’avis des commissions « Culture – Affaires scolaires » et « Finances » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** le versement d’une indemnité aux familles n’ayant pas de personne inscrite au stage de danse, d’un montant de 40 euros par stagiaire hébergé.

2011.65 – Demande de subvention au Conseil général pour la diffusion 2011 du Conservatoire de Musique et de Danse

Considérant que dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques et du dispositif d’aide du Conseil général pour les écoles de niveau 3, le Conservatoire de musique et de danse de Montbard propose pour l’année 2011 les actions de diffusion avec les objectifs suivants :

- Inviter ponctuellement ou sur un cycle d’interventions des artistes professionnels, reconnus pour leur spécificité, sous forme de « master class », de stages dans les domaines de l’improvisation, des percussions, des musiques actuelles et de la création de chansons avec en aboutissement des actions de Diffusion.
- Accueillir en 2011 : Guillaume Orti, Patrick Patricot, Guillaume Aldebert, Julien Charnet et Norbert Lucarain.
- Débuter une résidence d’écriture avec un compositeur référent pour enrichir le nouveau répertoire de l’orchestre de l’école.
- Accompagner les projets inter écoles des structures d’enseignement musical de Côte d’Or ; projets proposés par certaines classes qui donneront lieu à différentes manifestations sur le département. Cette année, sont concernés : les classes de violon, violoncelle, accordéon, percussions et danse.
- Accueillir le chœur de Haute Côte d’Or.

Considérant que le budget total du projet de diffusion s’élève en 2011 à 35 855 euros :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant €	Co financeurs	Montant €
Cachets des groupes	680,00	Conseil général	6 500,00
Contrats de vente	13 662,50	Commune	29 355
Droits d’auteur	550,00		
Communication	300,00		
Transports	1 416,00		
Restauration	703,00		
Hébergement	484,00		
Vin d’honneur	260,00		
Accessoires	1 000,00		
Couturière, costumes	3 000,00		
Cachets intervenants	7 000,00		
Location sonorisation et éclairage	3 800,00		
Cachet techniciens	3 000,00		
TOTAL	35 855,00	TOTAL	35 855,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** l’aide financière du Conseil général, pour la diffusion 2011 du conservatoire de musique et de danse, à hauteur de 6 500 euros.

2011.66 – Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014

Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Commune de Montbard avec la Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or pour la période 2007-2010 ;

Considérant que ce Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance au 31 décembre 2010 ;

Considérant qu'un Contrat Enfance Jeunesse est proposé pour la période 2011-2014 ;

Considérant que ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objet de prolonger l'accompagnement financier des actions inscrites au contrat initial et d'étudier l'accompagnement financier d'éventuels nouveaux développements ;

Considérant les conditions et modalités de contractualisation ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** la signature du Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de 4 ans, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2014.

- **autorise** Madame le Maire à signer ledit Contrat Enfance Jeunesse et tout acte entrant dans la présente délibération.

2011.67 – Attribution d'une indemnisation de stage

Vu le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise ;

Vu l'avis de la Commission Finances;

Considérant que deux stagiaires sont accueillis pour une durée dépassant deux mois :

- Un au service Communication du 28 mars au 17 juin 2011, à temps complet.
- Un à la Direction générale des Services du 2 mai au 15 juillet 2011, à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accorde** le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 416 € par mois à chacun des deux stagiaires.

II – RESSOURCES HUMAINES

2011.68 – Création d'emplois saisonniers pour les services Musée et Techniques

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'afin d'assurer les besoins du service Musée durant toute la saison touristique, il convient de créer deux emplois saisonniers ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public en période de congés annuels d'été du personnel titulaire des Services Techniques, il convient de créer trois emplois saisonniers ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** un emploi d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe à temps complet pour une durée de 2 mois au Musée des Beaux Arts à compter du 1er juillet 2011.

- **crée** un emploi d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe à temps complet pour une durée de 2 mois au Musée de l'Ancienne Orangerie à compter du 1er juillet 2011.

- **crée** un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet au service Espaces Verts pour une durée de 2 mois à compter du 1er juillet 2011

- **crée** un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet au service Voirie pour une durée de 2 mois à compter du 1er juillet 2011

- **crée** un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet au service Fêtes et Cérémonies pour une durée de 2 mois à compter du 1er juillet 2011.

2011.69 – Création d'un emploi contractuel d'Adjoint Administratif à temps complet pour une durée de trois mois renouvelable une fois

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre de 1994 confirmant la possibilité de recourir à un contractuel ;

Considérant que l'adjoint administratif affecté au secrétariat général ne réintègrera ses fonctions que sur un temps partiel de droit à 80% à compter du 16 mai 2011 et pour une durée de six mois ;

Considérant le besoin occasionnel identifié au sein de la Direction des Services Techniques concernant l'analyse des rapports des commissions de sécurité et les plannings d'interventions à mettre en place ;

Considérant le besoin occasionnel identifié de travailler sur la révision de l'arrêté général de circulation et de stationnement sur le territoire de la Ville de Montbard datant de 1996 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée**, à compter du 16 mai 2011, 1 poste contractuel d'Adjoint Administratif à temps complet pour une durée de trois mois, renouvelable une fois par reconduction expresse.

III – MARCHES PUBLICS

2011.70 – Renouvellement du marché de travaux d'entretien et d'investissement du réseau d'eau et d'assainissement

Considérant le marché de travaux à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et d'investissement du réseau d'eau et d'assainissement, comprenant les lots suivants :

LOTS	Marchés	Montant minimum HT	Montant maximum HT
Lot N°1	Travaux d'entretien et d'investissement sur le réseau d'eau potable	60 000€	240 000€
Lot N°2	Travaux d'entretien et d'investissement sur le réseau d'eaux usées	35 000€	140 000€
Lot N°3	Curage des canalisations et entretien des ouvrages de traitement	20 000€	80 000€
TOTAL/année		115 000€	460 000€

Considérant que le marché arrive à échéance le 18 avril 2011 ;

Considérant que le montant du marché est de 1 840 000€ HT sur quatre années ;

Considérant que suite à la consultation lancée sous forme de procédure adaptée conformément au code des marchés publics le 7 février 2011, clôturée le 7 mars 2011, quatre candidats ont répondu au lot 1, cinq au lot 2 et quatre au lot 3 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 5 avril 2011, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés à l'entreprise COLUSSI pour les deux premiers lots et à la SRA SAVAC pour le lot 3 sur la base des procès-verbaux présentés ci-dessous :

- **Lot 1 : Estimation des travaux : 118 328 euros HT**, (sur la base des prix de l'ancien marché, actualisé une fois en 4 ans)

Marché de travaux à bon de commande : Montant minimum : 60 000€ HT montant maximum : 240 000€ HT

ENTREPRISE	Prix des prestations € HT	Valeur technique
COLUSSI	156 479.14	suffisante
DEAL BFC	269 376.50	suffisante
VEOLIA EAU	347 744.32	suffisante
SD3ATP	437629.00	suffisante

Pondération

entreprise	Offre HT	Note (50%)	Valeur technique	Note (50%)	Note totale
COLUSSI	156 479.14	10	20	10	20
DEAL BFC	269 376.50	2.79	20	10	12.79
VEOLIA EAU	347 744.32	0	20	10	10
SD3ATP	437629.00	0	20	10	10

Classement

Rang	Note	Entreprise
1	20	COLUSSI
2	12.79	DEAL BFC
3	10	VEOLIA EAU
4	10	SD3ATP

- **Lot 2 : Estimation des travaux : 62 570 euros HT**, (sur la base des prix de l'ancien marché, actualisé une fois en 4 ans)

Marché de travaux à bon de commande : Montant minimum : 35 000€ HT montant maximum : 140 000€ HT

ENTREPRISE	Prix des prestations € HT	Valeur technique
COLUSSI	67 089.20	suffisante
DEAL BFC	108 373.60	suffisante
VEOLIA EAU	119 471.95	suffisante
SD3ATP	140 620	Suffisante
PAUL ROSA ET FILS	136 595.80	Suffisante

Pondération

entreprise	Offre HT	Note (50%)	Valeur technique	Note (50%)	Note totale
COLUSSI	67 089.20	10	20	10	20
DEAL BFC	108 373.60	3.85	20	10	13.85
VEOLIA EAU	119 471.95	2.19	20	10	12.19
SD3ATP	140 620	0	20	10	10
PAUL ROSA ET FILS	136 595.80	0	20	10	10

Classement

Rang	Note	Entreprise
1	20	COLUSSI
2	13.85	DEAL BFC
3	12.19	VEOLIA EAU
4	10	SD3ATP
5	10	ROSA PAUL ET FILS

- **Lot 3 : Estimation des travaux : 30 064 euros HT**, (sur la base des prix de l'ancien marché, actualisé une fois en 4 ans)

Marché de travaux à bon de commande : Montant minimum : 20 000€ HT montant maximum : 80 000€ HT

ENTREPRISE	Prix des prestations € HT	Valeur technique
BONNEFOY SAS	26 578.43	suffisante
VEOLIA EAU	48 669.05	suffisante
SRA SAVAC	21 666.00	suffisante
Sarl GODARD Assainissement	27 495.00	Suffisante

Pondération

entreprise	Offre HT	Note (50%)	Valeur technique	Note (50%)	Note totale
BONNEFOY SAS	26 578.43	7.73	20	10	17.73
VEOLIA EAU	48 669.05	0	20	10	10
SRA SAVAC	21 666.00	10	20	10	20
Sarl GODARD Assainissement	26 578.43	7.31	20	10	17.31

Classement

Rang	Note	Entreprise
1	20	SRA SAVAC
2	17.73	BONNEFOY SAS
3	17.31	Sarl GODARD ASSAINISSEMENT
4	10	VEOLIA EAU

Considérant que les crédits ont été inscrits au Budget annexe Eau et Assainissement 2011 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Madame le Maire à signer les marchés avec l'entreprise COLUSSI pour le lot 1 et le lot 2, et avec l'entreprise SRA SAVAC pour le lot 3, ainsi que tout autre document entrant dans l'application de la présente délibération.

IV – PATRIMOINE/URBANISME

2011.71 – Mise en vente d'un local commercial sis 26A Quai Philippe Bouhey

Considérant que la Commune dispose d'un bien immobilier inoccupé :

Ancien atelier « MECAMOTO » - 26A Quai Philippe Bouhey

- ✓ Acquisition par la Ville de Montbard le 16 décembre 1992
- ✓ Nature du bien : local commercial
- ✓ Surface réelle du local : 162 m²
- ✓ Estimation par les Domaines :
Le 2 mars 2011, le bien a été estimé à 30 000 euros.

Considérant les étapes de la procédure d'adjudication amiable détaillées ci-dessous :

17 Réalisation des diagnostics obligatoires avant chaque vente :

- diagnostic amiante
- diagnostic performance énergétique

27 Avis des commissions urbanisme et finances sur la procédure de mise en vente et sur le montant de la mise à prix

37 Délibération du Conseil Municipal pour autoriser la mise en vente, fixer la mise à prix et confier l'organisation de l'adjudication au notaire

Vu l'avis des Commissions « Travaux – Urbanisme – Logement – Environnement – Développement Durable » et « Finances » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** la vente de ce bien par adjudication amiable
- **confie** l'organisation de l'adjudication au Cabinet notarial Roblet Godard de Donville, situé 18 rue d'Abrantès à Montbard.
- **fixe** le montant de la mise à prix à 30 000 euros.

V- REGLEMENTATION

2011.72 – Modification du règlement intérieur de la Ludothèque

Madame le Maire rappelle que la Ludothèque intégrée au sein de la Maison de la Petite Enfance est ouverte depuis 2007.

Considérant que l'agent chargé de l'animation de cette structure a repris son travail à temps plein depuis janvier 2011, permettant ainsi la mise en place de nouveaux horaires ;

Considérant qu'au cours de l'année 2010, plusieurs conventions ont été signées avec diverses structures, tant au niveau de prêt de jeux qu'au niveau de l'organisation d'animations ludiques pour des publics bien ciblés ;

Considérant qu'il convient d'adapter le règlement intérieur compte tenu de ces nouvelles dispositions ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** le règlement intérieur de la Ludothèque, document joint en annexe de la présente délibération.

- **charge** Madame le Maire de signer tout avenant ultérieur portant sur un point de fonctionnement de la structure, chacun de ces documents étant notifié au public par voie d'affichage au sein de la ludothèque.

2011.73 – Modification du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et de Danse

Vu l'avis de la Commission « Culture – Affaires scolaires » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** les modifications du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et de Danse, tel qu'annexé à la présente délibération.

2011.74 – Servitude consentie au SICECO : autorisation de signature de l'acte notarié

Vu la convention de servitudes en date du 27 juillet 2006 ;

Considérant que la Commune de Montbard a concédé au profit du SICECO, au titre de servitude, le droit d'installer et de faire exploiter par EDF ou par une entreprise accréditée par EDF, une ligne électrique basse tension souterraine sur la parcelle cadastrée AY- n°34 ;

Considérant qu'il convient de régulariser par acte authentique ladite convention ;

Considérant que cette régularisation se fera aux frais du SICECO ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte authentique devant notaire, Maître Ivan STRIFFLING, sis 2 bis rue du Cap Vert à Quétigny.

2011.75 – Procès verbal de transfert du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) à la Communauté de Communes du Montbardois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211.1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (CCM), après la volonté de cette collectivité, définie dans sa délibération du 17 mai 2010 ;

Vu la délibération n° 2010.91 prise par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (CCM) concernant le transfert de compétences relatives aux RAM et équipements nécessaires à leur fonctionnement ;

Vu la délibération n° 2010.153 prise par le Conseil Municipal en date du 23 décembre 2010 relative aux Conditions de transfert du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) à la Communauté de Communes du Montbardois ;

Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 décembre 2010, a déjà délibéré sur la prise de compétence du Relais d'Assistantes Maternelles par la Communauté de Communes du Montbardois en autorisant Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition (délibération n°2010-153) ;

Considérant que les services de la Sous-Préfecture demandent, dans ce cas, qu'un Procès-verbal de Transfert soit rédigé et approuvé par les deux parties ;

Considérant que la présentation du document est donc modifiée et que le forfait annuel pour l'utilisation d'équipements divers (matériels d'entretien, matériels administratifs, matériels pédagogiques intérieurs et extérieurs) est revu à la baisse ;

Considérant qu'une ligne téléphonique spécifique sera également installée dans les locaux par la Communauté de Communes du Montbardois ;

Considérant que les textes visés dans la délibération du 23 décembre 2010 et que les circonstances du transfert restent identiques ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Madame le Maire à signer le Procès-verbal de transfert, comme annexé à la présente délibération.

- **dit** que ce document servira de justificatif pour la production de toutes les factures à venir.

2011.76 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (Modification du périmètre – adhésion de la commune d'Etai)

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 17 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes du Montbardois,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 6 octobre 2006 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 12 juin 2007 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 13 juin 2008 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 27 février 2009 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 4 novembre 2009 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 22 avril 2010 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 2 juillet 2010 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 29 septembre 2010 portant modification des statuts,

Vu les explications données par le Maire et après lecture de la modification des statuts présentée ;

Vu la demande de la commune d'ETAIS du Canton de Laignes de rejoindre la Communauté de Communes du Montbardois par délibération du Conseil municipal en date du 8 février 2011, reçue à la Communauté de Communes le 17 février 2011,

Vu la délibération n°2011-001, adoptée par le Conseil Communautaire réuni le 14 mars 2011 ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 et suivants et L.5214-1 et suivants, il appartient au Conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Montbardois, de se prononcer sur la modification des statuts proposée ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois concernant la modification du périmètre : adhésion de la commune d'ETAIS.

2011.77 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (Modification du périmètre – adhésion de la commune de Nesle et Massoult)

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 17 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes du Montbardois,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 6 octobre 2006 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 12 juin 2007 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet de Montbard en date du 13 juin 2008 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 27 février 2009 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 4 novembre 2009 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 22 avril 2010 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 2 juillet 2010 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté de Madame la Sous-préfète de Montbard en date du 29 septembre 2010 portant modification des statuts,

Vu les explications données par le Maire et après lecture de la modification des statuts présentée ;
Vu la demande de la commune de NESLE ET MASSOULT du Canton de Laignes de rejoindre la Communauté de Communes du Montbardois par délibération du Conseil municipal en date du 8 février 2011, reçue à la Communauté de Communes le 17 février 2011,
Vu la délibération n°2011-002, adoptée par le Conseil Communautaire réuni le 14 mars 2011 ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 et suivants et L.5214-1 et suivants, il appartient au Conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Montbardois, de se prononcer sur la modification des statuts proposée ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois concernant la modification du périmètre : adhésion de la commune de NESLE ET MASSOULT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Laurence PORTE :

« Madame le Maire,
Vous nous aviez informé dans vos communications lors du conseil municipal du 27 septembre 2010 de vos craintes de fermeture d'une classe à la maternelle Victor Hugo située dans le quartier des Bordes.
Depuis, nous avons pu lire dans le Bien public du 6 avril dernier un encart annonçant que « l'école Victor Hugo fermera ses portes ».
Fermer ou ouvrir une école relève d'un choix municipal.
On sait que le contexte démographique peut s'avérer difficile à un moment donné mais c'est aussi un pari sur l'avenir car nous partageons l'envie de voir notre ville se développer.
Par voie de conséquence, une telle décision serait lourde de conséquence obérant le développement de la ville sur le quartier des Bordes ayant vocation à accueillir de nouvelles familles, notamment du fait de l'installation des familles de gendarmes.
Ainsi :
Quelle est la position de la Municipalité sur ce projet de fermeture d'école ?
Merci de nous informer des démarches et propositions des parents d'élèves auprès de vous. »

Madame le maire ayant largement développé ce sujet en début de séance, elle passe directement aux questions de Monsieur PITAUD.

Monsieur Jacky PITAUD :

« Madame le Maire,
Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'avancement du dossier de la mise en vente des locaux suivants : Maison Couche et Local ONF ?
A la demande de nombreux administrés, avez-vous des renseignements sur l'état d'avancement du projet Centre Commercial INTERMARCHE ?
Y a-t-il du nouveau dans le recrutement du futur conservateur ou attaché de conservation pour assurer la direction des musées de MONTBARD ?
Quelle est la position de la ville, suite à la notification d'arrêt de la Cour Administrative d'appel de LYON du 7 janvier 2011 concernant le litige qui oppose Mr PITAUD à la ville de Montbard, le présent arrêté rejetant la requête de la Commune de Montbard et allouant au plaignant une indemnité non versée à ce jour ?
Le Pôle d'excellence rurale de la Métal Valley a été accordé dernièrement par les services de l'état (article de presse du Bien Public du 14 avril dernier). Le président de Métal Valley évoquait une crise du logement à Montbard qui le mettait dans l'incapacité d'accueillir toutes les personnes à recruter. A ce sujet madame le maire aurait déclaré, je cite « La ville va réhabiliter des logements à sa charge pour accueillir les nouveaux arrivants ». Qu'en est-il de la politique de logement pour les années à venir hormis le projet de la maison Parisot ?

Réponses de Madame le Maire :

Concernant la Maison Couche et ancien local ONF, Madame le Maire explique qu'après avoir reçu les documents demandés (les différents diagnostics, les certificats d'urbanisme et d'assainissement), Maitre Roblet s'occupe actuellement de la rédaction du Cahier des Charges de l'adjudication (fixation des règles de l'adjudication). Une fois le projet de cahier des charges établi, Maitre Roblet doit rencontrer la Directrice Générale des Services pour soumettre le projet et fixer la date de l'adjudication (mi-juin normalement). Enfin, Maitre Roblet commencera les publicités officielles début mai.

Concernant le Projet de Centre Commercial Intermarché, Madame le Maire livre au Conseil Municipal un message de Monsieur PAPEREU datant du matin même : « voilà des bonnes nouvelles....le comité d'investissement de notre siège parisien a voté à l'unanimité le choix des entreprises...le feu vert est donc lancé...les travaux vont débuter début mai....une réunion sera organisée rapidement à Montbard avec toutes les entreprises qui ont été retenues...les porteurs de projet, ITM DEVELOPPEMENT, l'architecte et la ville de Montbard seront conviés à cette réunion...»

Concernant le Musée, Madame le Maire indique que les derniers entretiens se sont déroulés le mardi 19 avril et que 9 candidats ont été reçus. Le choix du candidat reste à valider.

Concernant l'affaire PITAUD contre ville de Montbard, Madame le Maire répond à Monsieur PITAUD qu'effectivement l'indemnité n'est pas versée, car ceci n'a pas été demandé au service comptabilité de le faire. Elle précise, néanmoins, que dans la mesure où la ville ne fera pas appel de ce jugement en cassation, la ville va procéder à ce versement. Madame le Maire tient à préciser, en ce qui concerne le fond, que la ville attend toujours la réponse à son courrier de la part de la Préfecture et du Ministre de l'Intérieur, autorités chargées de faire appliquer les décisions de justice précitées. En fonction de cette réponse la ville procédera à l'application du jugement.

Enfin, Madame le Maire souligne aussi que le plaignant, c'est-à-dire M PITAUD ayant attaqué, très maladroitement, uniquement la délibération et non l'arrêté portant droits individuels à l'agent, la ville se retrouve face à une impasse juridique. Si le plaignant ne demande pas le retrait de l'arrêté en conséquence de l'annulation de la délibération, l'agent devra rester à son poste. Madame le Maire clôt ce sujet sur cette question : « Monsieur PITAUD, renoncez vous à poursuivre votre plainte ? »

Concernant la Politique du logement, Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ahmed KELATI qui aborde les points suivants :

- La DDT travaille sur une étude sur le logement sur Montbard – Vénarey. Cette étude démontre que les projets avenir couvrent relativement bien les besoins.
- Le parc social est moins tendu qu'il y a 2/3 ans. Il y a une vingtaine de logements libres sur Montbard.
- La ville travaille seule et sans aucune aide d'Etat. Les aides proposées sont ridicules et obligent à des plafonds de ressources des locataires qui génère des frais de fonctionnement et qui refoule une partie du besoin des ouvriers qui dépassent ces plafonds !
- La gendarmerie va libérer des places dans le parc HLM
- La ville réhabilite la maison des Bardes (9 logements). Elle va réhabiliter les logements de la gendarmerie (une vingtaine de logements).
- Sur le moyen terme, la DDT finalise le cahier des charges pour l'Eco quartier : logements sur l'ancienne barre Zola et dernière la maison de la petite enfance.
- La maison des Irlandais a gardé son PC et devrait proposer des logements. Pas de nouveaux contacts depuis 2 mois.
- Autres pistes : travail sur le parc privé en mauvais état voir insalubre, dégager des zones de construction....

La séance est levée à 22h20.